

THÉMATIQUES

ENFANCE

ENSEIGNEMENT

CULTURE

LOGEMENT

SANTÉ

EUROPE

MOBILITÉ

ÉNERGIE

JEUNESSE

FORMATION CONTINUÉE

EMPLOI

Dans le projet d'une société basée sur l'égalité, la solidarité, l'ouverture et le respect, l'école tient incontestablement une place centrale. Lieu incontournable de l'apprentissage du « vivre ensemble » et de l'acquisition des savoirs et compétences nécessaires à l'autonomie et l'émancipation de chacun, l'école reste, par delà les crises, les questionnements et les changements qui la traversent, une institution sociale et démocratique fondamentale.

Les enjeux sont considérables. Si l'égalité d'accès et la « gratuité » scolaire sont théoriquement assurées, notre système scolaire n'en demeure pas moins très inégalitaire, relativement inefficace et financièrement trop lourd pour de nombreuses familles. Pour le MOC, une école de service public, réellement égalitaire et émancipatrice, est un chantier largement inachevé. Un engagement collectif et des changements structurels sont nécessaires si l'on veut contrer efficacement les deux fléaux qui la menacent conjointement : sa dualisation et sa marchandisation.

QUELLES ÉTAIENT NOS REVENDICATIONS EN 2004 ?

Dans la perspective des élections de 2004, le MOC mettait l'accent, en matière d'enseignement obligatoire, sur trois exigences fondamentales devant idéalement focaliser l'essentiel des mesures politiques à prendre. Ces trois exigences portaient sur :

- l'égalité scolaire
- l'efficacité scolaire
- la gratuité scolaire

Nous rappelions en effet que le coût social que nous payons pour la formation d'une « élite » scolaire était à la fois inacceptable et inefficace. Inacceptable parce qu'un nombre important de jeunes très majoritairement issus des milieux populaires sont chaque année condamnés à l'échec et à la relégation scolaire, prélude à relégation culturelle, sociale et professionnelle.

Inefficace, parce que les puissantes logiques de sélection et de « ghettoïsation » des publics « élèves » à l'œuvre dans l'enseignement en Communauté française tirent son niveau d'efficacité moyen vers le bas, le plaçant en dessous de la moyenne des autres pays industrialisés.

Nous rappelions en outre que les frais scolaires parfois insupportables pour de nombreuses familles constituent dans les faits un vrai déni de droit à la scolarité.

Nous en appelions, dès lors:

En matière d'égalité scolaire :

- à concentrer prioritairement les moyens (humains, pédagogiques, financiers) de lutte contre l'échec scolaire au niveau de l'enseignement fondamental, en accordant une attention toute particulière à la maîtrise de la langue de l'enseignement ;
- à instaurer un vrai tronc commun jusqu'au terme du premier degré de l'enseignement secondaire ;
- à une régulation non concurrentielle du système scolaire à un niveau décentralisé, par « bassins ». Étaient évoquées dans ce cadre la régulation collective de l'offre d'enseignement, des formules de gestion centralisée des flux scolaires ainsi que l'affectation et l'utilisation concertée et solidaire d'une série de ressources (subventions, infrastructures,...) ;
- à l'application d'une politique d'encadrement socio-économiquement différenciée.

En matière d'efficacité scolaire :

- à systématiser et consolider le pilotage du système éducatif via, notamment, des processus d'évaluations externes propres à la Communauté française ;
- à mener une politique ambitieuse de « revalorisation » de l'enseignement qualifiant, via notamment la mise en place de synergies fortes entre écoles, réseaux et filières d'enseignement et en partenariat étroit avec le monde socio-économique.

En matière de gratuité scolaire :

- à tendre, à terme, vers une gratuité effective de l'enseignement obligatoire.

COMMENT CES REVENDICATIONS ONT-ELLES ÉTÉ INTÉGRÉES DANS LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ?

La définition d'une politique scolaire en plusieurs étapes qui, globalement, partageait le principe de nos revendications...

L'accord de Gouvernement PS-cdH pour la Communauté française concernant l'enseignement obligatoire était structuré autour d'un projet de contrat stratégique pour l'École se donnant pour finalité de renforcer la qualité et l'équité de l'enseignement ainsi que d'améliorer l'efficacité de son organisation (prise en compte notamment des résultats alarmants des enquêtes OCDE PISA 2000 concernant le système éducatif en Communauté française de Belgique mettant en évidence l'importance de la variance des résultats obtenus aux tests d'évaluation et l'importance de la corrélation entre l'origine socioculturelle des élèves et leurs résultats scolaires).

Pour ce faire, trois pistes d'actions prioritaires étaient mises en avant par le Gouvernement :

- Recentrer l'enseignement sur les savoirs de base ;
- Revaloriser les filières d'enseignement qualifiant ;
- Améliorer l'organisation, la régulation et le pilotage du système éducatif.

Ces trois pistes d'actions prioritaires étaient par ailleurs couplées à la volonté d'instaurer un nouveau mode de gouvernance publique en matière de politique d'enseignement basée sur un principe de concertation / contractualisation / évaluation impliquant le Gouvernement d'une part et l'ensemble des acteurs du système éducatif d'autre part dans la poursuite des objectifs fixés.

Sur cette base, une Déclaration commune était signée le 29 novembre 2004 entre le Gouvernement, les organisations représentatives de la communauté éducative et les partenaires sociaux.

Les signataires s'entendaient sur un constat : notre système éducatif est significativement structuré par des logiques de relégation et de ségrégation, produit massivement de l'échec et son efficacité est loin d'être optimale.

En d'autres termes, tous les acteurs du système éducatif reconnaissaient officiellement que le système

scolaire en C.F. est déficient en termes d'équité, de qualité et d'efficacité. Tous s'accordaient dès lors sur six objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre à l'horizon 2013¹, en demandant au Gouvernement de la C.F. d'articuler son projet politique autour de 3 axes prioritaires :

- Une stratégie de renforcement de la qualité articulée sur deux piliers : (1) recentrer l'enseignement sur les savoirs de base et (2) revaloriser les enseignements qualifiants ;
- Un programme de lutte contre les inégalités dans l'enseignement ;
- Un plan de modernisation du système éducatif.

Il était en outre précisé que, la situation de l'enseignement en termes d'équité, de qualité et d'efficacité étant variable d'un endroit à un autre de la Communauté française, les objectifs à atteindre seraient déclinés, quantifiés, échelonnés et évalués en fonction des réalités locales, par bassins scolaires.

Ces « bassins scolaires », tels que présentés dans la Déclaration de politique communautaire, étaient envisagés comme des dispositifs de régulation du marché scolaire, sur un modèle de responsabilité collective, et ayant notamment comme objectifs une coordination optimisée entre écoles proches (actives sur un territoire socio-géographique commun, dit « bassin ») de l'offre d'enseignement, une meilleure gestion des flux de population scolaire (gestion collective des inscriptions, des réorientations, des exclusions,...) et une coordination accrue inter-écoles pour certaines tâches de gestion et d'administration. Il s'agissait donc d'un outil important en matière de lutte contre la concurrence scolaire et, partant, contre les logiques de ségrégations produites par celle-ci.

Enfin, il était prévu d'établir une procédure de suivi et d'évaluation des mesures prises et de leur efficacité par un Comité stratégique composé de l'ensemble des signataires de la Déclaration commune.

Un Contrat pour l'École est en définitive adopté en mai 2005 par le Gouvernement, reprenant les constats et objectifs présents dans la Déclaration commune.

Ce contrat, véritable feuille de route du Gouvernement en matière d'enseignement obligatoire, fixait 10 prio-

1 A. Augmenter le niveau d'éducation de la population scolaire ;
B. Améliorer les performances ;
C. Réduire les retards ;
D. Favoriser la mixité sociale dans chaque établissement scolaire et dans chaque filière ;
E. Mettre sur pied d'égalité les différentes filières d'enseignement afin que le choix de la filière soit un choix positif ;
F. Lutter contre tous les mécanismes de relégation qui existent au niveau des établissements d'enseignement.

rités² déclinées en 50 mesures³ relativement concrètes et budgétisées.

QU'A FAIT LE GOUVERNEMENT ?

Parmi les nombreuses mesures prises sous cette législature, retenons principalement :

- Un encadrement renforcé dans l'enseignement fondamental : 1.200 enseignants supplémentaires engagés pour réduire la taille des classes des 1^{ère} et 2^e primaire, renforcer l'encadrement en 3^e maternelle et dans les écoles de petites tailles.
- La mise en place, à partir de la rentrée 2009, d'une politique d'encadrement différencié, en remplacement des politiques de discriminations positives : plus de 1.400 enseignants en plus pour les 25% des écoles les plus défavorisées (du maternel au secondaire).
- Un décret concernant l'intégration scolaire d'enfants à besoins spécifiques vise à renforcer les moyens et les synergies entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire afin de permettre aux enfants handicapés qui le souhaitent de vivre une scolarité ordinaire tout en bénéficiant de l'accompagnement propre à l'enseignement spécialisé.
- La systématisation et l'amplification des évaluations externes ainsi que l'organisation d'une épreuve externe commune sanctionnée par le Certificat d'enseignement de base.
- Une réforme de l'inspection tend à améliorer l'efficacité et la qualité du système éducatif en recentrant la mission de l'Inspection sur l'évaluation du niveau des études des élèves et des établissements.
- Une reconnaissance décrétable fixant un cadre pour les écoles fondamentales et secondaires s'engageant dans l'« immersion linguistique » afin de garantir la qualité de ce type d'enseignement.
- Une réforme du premier degré commun du secondaire afin de renforcer l'acquisition pour tous des compétences de base et éviter la pré-orientation. Et l'organisation d'un premier degré différencié pour aider les jeunes en difficulté à atteindre le plus rapi-

2 1^{ère} priorité : Plus d'enseignants pour nos enfants
 2^e priorité : Conduire chaque jeune à la maîtrise des compétences de base
 3^e priorité : Orienter efficacement chaque jeune
 4^e priorité : Choisir et apprendre un métier à l'école
 5^e priorité : Mieux préparer les enseignants
 6^e priorité : Doter les élèves et les enseignants des outils du savoir
 7^e priorité : Valoriser les enseignants
 8^e priorité : Piloter les écoles en permanence
 9^e priorité : Non aux écoles ghettos
 10^e priorité : Renforcer le dialogue écoles - familles
 3 Pour le détails de ces mesures : www.contrateducation.be

dement les compétences attendues à 12 ans et leur permette ainsi de réintégrer le premier degré commun.

- Le redéploiement de la Commission Communautaire des Profils et des Qualifications (devenue Service Francophone des Métiers et des Qualifications) afin de doter l'enseignement et les opérateurs de formation de référentiels communs.
- La labellisation et le financement de 31 centres de technologies avancées devant permettre, notamment aux jeunes inscrits dans les filières qualifiantes, d'avoir accès à des équipements de pointe en lien avec des secteurs d'avenir. Le fonds pour l'équipement de base pour l'enseignement qualifiant a également été revalorisé (6 millions d'euros par an).
- Une politique de régulation des inscriptions via un décret articulant :
 1. une prise en compte, pour l'établissement accueillant, de chaque élève renvoyé, en termes d'encadrement et de subventions/dotations de fonctionnement ;
 2. des restrictions aux possibilités de changements d'école en cours d'année ou entre deux années au sein des différents degrés de l'école dite du fondement (de la première primaire à la deuxième année du secondaire), ceci pour éviter le zapping de type « commercial » qui a tendance à se répandre (de la part des parents ou à l'initiative des directions d'établissements);
 3. la régulation des inscriptions en première année du secondaire dans un souci de transparence et d'équité.

L'ensemble de ces mesures devra évidemment être évalué en regard des objectifs que le Gouvernement et les différents partenaires de la communauté éducative se sont fixés dans la Déclaration commune, et rappelés en préambule au Contrat pour l'Ecole.

Mais des questions peuvent d'ores et déjà être légitimement posées à propos de l'efficacité de certaines mesures « phares » prises sous cette législature. Ainsi en va-t-il, par exemple :

- De l'efficacité réelle de l'accroissement de l'encadrement dans les deux premières années de l'enseignement primaire. N'aurait-il pas été plus cohérent et plus efficace de consacrer cet encadrement supplémentaire dans les écoles et les classes accueillant principalement un public « élèves » défavorisé, selon un principe d'encadrement « différencié », plutôt que de « saupoudrer » ces moyens nouveaux sur l'ensemble des écoles fondamentales?
- De la nécessité et de la pertinence d'officialiser la reconnaissance de l'enseignement en « immersion ». Ce type d'enseignement, n'étant (et ne pouvant être) généralisé, ne risque-t-il pas de constituer une filière « d'excellence » réservée à quelques-uns

- (enseignement des langues à deux vitesses), renforçant la dualisation du système ?
- La réforme du premier degré constitue-t-il un véritable premier degré commun préparant à une orientation positive des élèves sachant qu'au-delà du renforcement de la grille horaire commune (une heure de plus de français en première et une heure de plus de math en deuxième...), les activités complémentaires restent encore très diversifiés et donc susceptibles de constituer autant de voies de pré-orientation potentielles ?
 - Le vaste projet d'encadrement différencié permettra-t-il de promouvoir une réelle égalité des chances en matière de réussite scolaire ou va-t-il se borner à limiter les dégâts pédagogiques et sociaux provoqués par la dualisation scolaire sans (vouloir) toucher aux mécanismes qui en sont à l'origine ?
 - Les décrets « inscription » (Aréna) et « mixité sociale » (Dupont)⁴ poursuivaient le légitime objectif de rendre les procédures d'inscriptions plus transparentes et objectives, de lutter contre les mécanismes de sélection des élèves à l'entrée de l'enseignement secondaire et de favoriser la mixité sociale au sein des établissements scolaires. Les difficultés importantes rencontrées lors de l'application de ces mesures de régulation des inscriptions (problématique des multiples inscriptions) et les résistances suscitées par celles-ci n'indiquent-elles pas qu'une politique de mixité sociale au sein de l'école, efficace et acceptable, doit plus globalement et radicalement s'attaquer aux mécanismes structurels générateurs de la concurrence et de la hiérarchisation des écoles ?

Au-delà des doutes que l'on peut nourrir quant à l'efficacité réelle de certaines mesures prises (et sans remettre en question la légitimité politique des objectifs qui leur ont été assignées), il faut reconnaître que deux chantiers, désignés comme prioritaires dans la déclaration de politique communautaire, ont avancé à petits pas.

Le premier de ces chantiers concerne la nécessaire revalorisation des filières d'enseignement qualifiant, l'objectif étant de transformer ces filières, trop souvent perçues comme filières de relégation, en filières d'excellence débouchant sur de réelles perspectives d'emploi. Des efforts ont porté sur les équipements (labellisation et création des centres de technologie avancée, refinancement du fonds des équipements) et sur la définition d'un statut pour les jeunes qui suivent une formation en alternance. Mais on reste loin d'une véritable, nécessaire et urgente politique générale de refonte et de revalorisation de l'enseignement technique et professionnel.

4 Qui ont fait la « Une » des médias en matière de politique scolaire durant cette seconde moitié de législature.

Le deuxième de ces chantiers, qui a des incidences sur le précédent, concerne le pilotage et la régulation du système éducatif par bassins scolaires. La Déclaration de politique communautaire annonçait la volonté du Gouvernement de s'attaquer aux effets pervers du quasi-marché scolaire « en renforçant les capacités d'actions au sein des bassins scolaires ». Dans ce cadre, était évoqué la nécessité d'harmoniser l'offre d'enseignement pour éviter les doubles emplois et la dispersion des options dans chaque bassin, de renforcer les synergies, les complémentarités et les spécialisations entre écoles, entre PO et entre réseaux, et de rendre tous les établissements de même caractère responsables de la prise en charge collective des élèves d'un même bassin scolaire.

Dans cette perspective, une expérience-pilote, limitée à l'harmonisation de l'offre d'enseignement qualifiant, menée en fin de législature et sur base volontaire sur le « bassin » de Charleroi, a inspiré un décret⁵ instaurant une dynamique de concertation en interréseaux sur les dix zones d'enseignement de la Communauté française qui devrait permettre à toutes les écoles techniques et professionnelles de proposer, en concertation, des formations cohérentes, complémentaires et efficaces.

NOS PISTES DE REVENDICATIONS POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

- Le MOC rappelle sa volonté de défendre un enseignement de service public et son opposition absolue à toute forme de marchandisation et privatisation, ainsi qu'à toute tentative de le réduire à un outil d'adéquation pure de la formation des jeunes aux besoins économiques des entreprises.
- L'actuelle crise économique et les difficultés budgétaires qui vont nécessairement en découler ne peuvent servir de prétexte à des politiques de rationalisation aveugles ou d'instrumentalisation économique de certaines filières d'enseignement (principalement les filières d'enseignement qualifiant). S'il semble nécessaire d'opérer certaines formes de rationalisation et d'économie d'échelle, celles-ci doivent être menées dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance, du pilotage et de la régulation du système scolaire et dans l'objectif d'améliorer significativement l'efficacité⁶ et l'équité. A cet égard, le MOC affirme son souhait de voir les acteurs sociaux et économiques être davantage associés au fonctionnement de l'enseignement (via

5 Attendu au Parlement en toute fin de législature.

6 Rappelons à simple titre d'exemple que les retards scolaires auraient générés à eux seuls un surcoût s'élevant à environ 44,8 millions d'euros dans le primaire et à 289,9 millions d'euros dans le secondaire (année 2005-2006), soit 5,9% du budget global de l'enseignement obligatoire.

les bassins scolaires) tout en maintenant au sein des Communautés, le pilotage, la régulation et l'évaluation du système scolaire.

- Le MOC rappelle en ce sens l'actualité et la nécessaire poursuite des objectifs d'équité, d'efficacité et de qualité que l'ensemble des membres de la communauté éducative et les partenaires sociaux se sont engagés à atteindre à l'horizon 2013. Ces objectifs doivent donc guider les mesures qui seront prises sous la prochaine législature en matière d'enseignement obligatoire.
- Le MOC rappelle aussi la nécessité de s'attaquer prioritairement et efficacement aux logiques de ségrégations et d'inégalités scolaires qui délégitiment les missions de service public de l'école et entraînent sa marchandisation. Des réformes structurelles doivent s'attaquer aux principes mêmes du fonctionnement quasi-marchand du système éducatif. Le MOC souhaite donc la mise en place d'une politique de régulation forte du marché scolaire, à un niveau intermédiaire (zones ou bassins), selon une optique de décloisonnement et de synergies (entre PO, entre réseaux, entre niveaux et filières d'enseignement) et dans une perspective de co-responsabilisation de tous les acteurs concernés dans la poursuite des objectifs définis dans la Déclaration commune de 2004.
- Cette politique de régulation par « bassins » doit prioritairement porter sur l'ensemble de l'offre d'enseignement, en inter-réseaux et en inter-niveaux, et selon des critères de non-concurrence, de complémentarité et de pertinence, eu égard au(x) contexte(s) socio-économique(s) des régions et sous-régions. Cette régulation collective de l'offre à niveau décentralisé doit s'accompagner d'une mise à plat, d'une évaluation et d'une refonte de l'ensemble des processus d'harmonisation et de programmation de l'offre d'enseignement en vigueur en Communauté française en fonction de critères similaires. L'expérience-pilote menée en la matière sur le bassin de Charleroi doit être pérennisée, amplifiée et généralisée.
- Une politique efficace de régulation du quasi-marché scolaire et la poursuite concomitante d'une plus grande mixité socioculturelle au sein des écoles nécessite également une régulation des inscriptions. Le MOC ne souhaite pas que la révision annoncée du décret « mixité » aboutisse en fin de compte à son annulation pure et simple et à un retour de fait à la situation qui prévalait. Le MOC propose que le scénario dit de « la gestion collective des préférences », tel que proposé dans l'étude inter-universitaire sur les bassins scolaires réalisée en 2005, fasse l'objet d'un examen approfondi par la prochaine majorité.
- Le MOC souhaite l'instauration d'une réelle école du fondement, commune à tous les élèves de 6 à 14 ans. Cette mesure nécessite l'organisation de premiers degrés de l'enseignement réellement autonomes.
- Un pilotage efficace du système éducatif nécessite que l'autorité publique (Communauté française) se concentre sur son rôle fondamental de régulateur, définissant les missions, objectifs et niveaux de compétence à atteindre, se chargeant de leur mise en œuvre (affectation des ressources et modalités) et du pilotage global du système (fixation d'indicateurs, évaluation, remédiation). Dans cette perspective de clarification des rôles et des compétences et dans un souci d'efficacité accrue du pilotage du système éducatif, le MOC réclame que le gouvernement de la Communauté française abandonne son rôle d'opérateur d'enseignement (en retirant au Ministre sa fonction de Pouvoir Organisateur de l'enseignement de la Communauté française, et en la confiant à une structure ad hoc, à l'instar de ce qui a été fait en Communauté flamande) pour se centrer sur sa fonction, devenue de la sorte impartiale et efficace, de régulateur.
- La refondation et la revalorisation de l'enseignement qualifiant doit constituer l'une des priorités du prochain Gouvernement. C'est le chantier d'une législature au moins. Près de 50% des élèves poursuivent leur scolarité dans ce type d'enseignement au troisième degré. C'est un chantier de très grande envergure et impliquant une très large concertation. Ce n'est rien de moins que le sens, la pertinence et l'organisation globale de ce type d'enseignement qui doivent être réinterrogés en profondeur, dans son articulation avec les autres niveaux et filières d'enseignement (obligatoires et non obligatoires), avec les opérateurs de formation, dans son rapport avec les évolutions du contexte socio-économique et en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés.
- Dans ce cadre, l'enseignement en alternance doit constituer une voie de formation spécifique d'excellence réellement qualifiante et donnant accès à un contrat de travail légal et harmonisé.
- La complexité croissante du métier d'enseignant, sa nécessaire revalorisation, le renforcement de son attractivité ainsi que les défis auxquels est confronté notre système éducatif en matière d'équité et d'efficacité imposent une révision en profondeur de la formation initiale des enseignants et de leurs conditions de travail. Le MOC souhaite que soit sérieusement envisagé l'allongement de la formation initiale des enseignants à 5 ans, alliant renforcement du bagage académique, travail d'immersion dans le métier et sensibilisation accrue aux dimensions socio-politique du travail et du système

éducatif. De même, il s'agit de promouvoir, soutenir et accompagner toutes les initiatives et expériences-pilotes susceptibles d'accroître la qualité du travail pédagogique et le soutien aux jeunes enseignants (travail en équipe, tutorat par les pairs, aménagement qualitatif des horaires, etc.).

- Dans le même sens, le MOC souhaite une harmonisation rapide des statuts permettant une plus grande mobilité des enseignants entre écoles et réseaux.
- La maîtrise de la langue de l'enseignement est une condition indispensable à la réussite scolaire. Le MOC insiste sur les nombreux efforts qui restent à faire et réclame que le système des classes passerelles pour les élèves primo-arrivants soit significativement amplifié, notamment à Bruxelles.
- L'implication des familles dans la vie de l'école et dans la scolarité des enfants est un gage de réussite. Or, cette implication est rendue parfois très problématique tant le système scolaire est devenu incompréhensible pour beaucoup à force de complexité croissante. Dix ans après leur instauration, le MOC demande donc une évaluation sérieuse du fonctionnement des conseils de participation et une politique active de soutien et d'accompagnement de tous processus et projets participatifs et de collaborations entre les écoles et les familles, notamment en milieux populaires. Dans ce cadre, toutes les initiatives visant à forger de véritables alliances éducatives en faisant de l'école de véritables « lieux de vie » ouverts sur son environnement socio-culturel immédiat (écoles de devoirs, organisations de jeunesse et d'éducation permanente, centres culturels, etc.) doivent être soutenues, accompagnées et propagées.
- Concernant les enfants à besoins spécifiques, le MOC sera attentif à ce que les avancées proposées sous la précédente législature soient mises en œuvre dès la rentrée scolaire 2009. Le MOC souhaite également que des moyens humains (nursing, accompagnement spécifique) et en infrastructures (accessibilité) puissent être dégagés pour améliorer l'intégration d'enfants handicapés dans l'enseignement ordinaire.
- Dix ans après l'entrée en vigueur du décret « Mission », le MOC demande une évaluation rigoureuse de l'applicabilité des socles de compétences que les élèves sont sensés maîtriser au terme de chaque cycle.

- Le MOC demande que des dispositions soient prises pour garantir la gratuité effective de l'enseignement obligatoire, quel que soit le réseau.

